



Reouverture dossier accident du travail

Par **Clochette**, le **24/01/2012** à **21:31**

Bonjour,

J'ai eu un accident du travail en 1994 (accident de voiture). Des complications importantes apparaissent et imposent une intervention chirurgicale à Paris.

J'ai demandé la réouverture du dossier d'accident du travail. Je suis à la retraite depuis Septembre 2010 de l'éducation Nationale. Il m'a été répondu que cela n'était pas possible car retraitée donc rayée des cadres.

Quels sont mes droits?

Par **pat76**, le **25/01/2012** à **16:33**

Bonjour

Si vous estimez que les complications que vous subissez sont dues à votre ancien accident de travail, et que l'Education Nationale ne veut pas en entendre parler, il n'y a que le Tribunal Administratif qui pourra trancher l'affaire.

Vous avez une aide juridique de la part de votre assureur?